



AGIR POUR CHOISIR ET NE PLUS SUBIR !

Au-delà des conséquences évidentes pour les usagers, la réforme, portée par le gouvernement, menace directement les emplois et les conditions de travail des cheminots de la vente.

Cependant, la forte mobilisation des cheminots depuis le 03 Avril, gagne, pas à pas, une autre voie, celle du Service Public.

Ainsi, c'est par leur inscription massive dans l'action que les vendeuses et les vendeurs choisiront leur avenir.

Le gouvernement et la Direction utilisent les mêmes éléments de langage pour imposer leur réforme que pour mettre en œuvre les multiples réorganisations. Ainsi, c'était déjà sous couvert de modernisme et de prétendue « compétitivité » que les cheminots des métiers de la vente (aux guichets, en gares, en boutiques ou dans les centres d'appels téléphoniques), ont subi les déstructurations, les vagues de suppressions d'emplois et les dégradations de leurs conditions de travail.

Sur le périmètre « Voyageurs », sur la seule année 2017, plus de 2000 emplois, pour l'essentiel à la vente et dans les escales, ont été supprimés. La trajectoire budgétaire 2018 est de la même veine.

A présent, le Gouvernement et la Direction s'associent pour accélérer le pas et tenter, à travers cette réforme, de brader la SNCF, de condamner définitivement les emplois de la vente et l'avenir des cheminots.

« La banane sociale »

Alors que la Direction s'évertue à travers ses communications à promouvoir un pseudo « sac à dos social », qu'en est-il réellement des perspectives pour les cheminots de la vente ?

Dans le cadre de la perte de la gestion ou de l'exploitation de la ligne au profit d'une autre entreprise que la SNCF, les cheminots de la vente n'auraient **aucune garantie de conserver quoi que ce soit au-delà des 15 mois** qui suivent leur éventuel transfert.

Ainsi, les cheminots transférés seront privés de leur régime de prévoyance (Caisse de prévoyance) et des garanties couvrant les parcours professionnels, les avancements en grade, en position, les conditions de travail (réglementation sur l'organisation du temps de travail, accord cessation progressive d'activité...) ...

Bref, un sac à dos social bien vide pour tous les cheminots !

Concurrence, transférabilité et promotion digitale ?

Si dans la période, la Direction est peu bavarde sur les sujets du digital et de la distribution automatique après en avoir fait la promotion, c'est qu'elle essaie de taire leurs conséquences sur les cheminots de la vente dans le contexte de la réforme.

En effet, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, les entreprises privées ont clairement affiché leur intention de mettre en place le « tout digital » supprimant, de fait, la vente physique aux guichets et dans les boutiques.



Quant aux centres d'appels téléphoniques (CLD, RCAD...), d'ores et déjà, la volonté d'externaliser vers des plateformes téléphoniques privées multi-services et multi-produits obère leur devenir.

Dans le contexte de concurrence dont la réforme gouvernementale fait la promotion, le « Digital » est présenté comme l'unique vecteur de distribution de la billetterie.

Quant aux cheminots de la vente dans le cadre de transfert...plus aucune perspective dans l'entreprise privée et une mobilité géographique forcée dans l'entreprise historique SNCF qui aura vu son activité fondre.

En réalité, seule une entreprise publique unique peut répondre aux besoins des usagers de conserver et de développer la vente par des cheminots en gares, en boutiques et CLD (Centres Ligne Directe).

Transilien et l'Île de France : la stratégie de la division

Afin de diviser les cheminots et d'isoler ceux de l'Île de France, le gouvernement a pris soin d'annoncer le report de l'ouverture à la concurrence pour le Transilien. Outre le fait que cela démontre que l'ouverture à la concurrence n'est pas une obligation, la manœuvre est cousue de fil blanc.

En effet, sur le périmètre Transilien, pour la seule année 2017, **490 emplois de la filière commerciale sédentaire (soit 10% des effectifs)** ont été supprimés, marquant le désengagement profond de la Direction pour la distribution physique.

Ainsi, les cheminots d'Île de France qui voient leur emploi supprimé, subiraient une mobilité forcée vers la province livrée à la concurrence ou vers une autre entreprise de type Transkeo.

Des cheminots qui pèsent dans l'action

Le poids de l'action des cheminots par la grève n'est pas uniquement mesuré en fonction de l'impact sur la production.

Bien sûr, les files d'attente interminables en dehors des périodes de grève démontrent à elles seules **l'impact sur la production lorsque les cheminots de la vente se mobilisent par la grève.**

Mais au-delà de ces indicateurs, les vendeurs et les vendeuses sont également les premiers relais en direction des usagers.

C'est grâce à leur engagement massif dans la mobilisation que les usagers et l'opinion publique partagent un bon nombre de nos revendications.

Ainsi, dans de nombreuses gares, les guichets sont fermés avec 100% de grévistes à la vente, les usagers, en contact quotidien, se sont associés au rejet de la réforme gouvernementale.

Un gouvernement qui plie sous le poids de la mobilisation

Face à une Ministre des Transports sans pouvoir décisionnel, les organisations syndicales ont réclamé de véritables négociations avec le Premier Ministre.

Alors que celui-ci claironnait dans tous les médias qu'il refuserait de rencontrer les organisations syndicales, il a plié sous le poids de la mobilisation des cheminots en programmant une réunion le 07 Mai 2017.

La porte des négociations est ouverte, il faut maintenant accentuer la pression. Amplifions le rapport de forces par la mobilisation de tous les cheminots, le 03 et 04 mai 2018.

**TOUS ENSEMBLE,
AGISSONS PAR LA GRÈVE
LE 03 ET 04 MAI 2018 !**

